Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Interdiction visite ma mère

Par Lr22

Bonjour,

Est ce que mon père peut il m'interdire de venir voir ma mere , dans leur maison ? Je m'explique ça a toujours été conflictuel entre mon père et moi , il est très manipulateur un poil pervers narcissique , très radin et j'en passe (je n'en ferai pas d'éloge c'est sur) il veut me priver de venir chez eux voir ma mere avec mon fils , ma maman a des problèmes de santé agoraphobie et donc ne se déplace plus chez moi en ce moment . Et monsieur cherche la petite bête pour tout , dernièrement parce que c'est moi qui a fait à manger et pas ma mere et je ne lui ai pas demander (oui il faut lui demander pour tout se doucher par exemple regarder la télé ou la moindre petite chose , ma mère n'a pas son mot à dire alors qu'elle vit sous le même toit et lui verse 300 euros par mois pour n'avoir le droit de rien faire meme pas regarder la télé ou invite qui elle veut , il veut tout contrôler) ce soir ils se sont disputés il a pousser ma mère donc si il se met à être violent je vais avoir envie de m'en mêler) Pouvez vous me dire si il a le droit de m'interdire de venir , car il dit avoir prévenue la gendarmerie et les appeler si je viens et ma mère a peur ne veut pas avoir de problème elle en a déjà assez . Merci à vous

---
Par Henriri

Hello !

Lr22, je ne vois pas sur quelle base juridique il vous interdirais de visiter votre mère chez eux, mais si elle n'ose pas s'opposer à lui et affirmer son désir de vous recevoir alors ce sera toujours le bras de fer entre vous et votre père à l'entrée de leur maison...

Si votre père dit avoir prévenu les gendarmes c'est pour vous impressionner, d'ailleurs ce serait bien qu'il les sollicite un jour que vous venez visiter votre mère et qu'il vous en empêche* ! S'ils se déplacent ceux-ci pourraient constater qu'il vous interdit de rencontrer votre mère chez eux (sous réserve du comportement de votre mère...).

* vous pourriez même retourner son argument en les appelant vous-même alors.

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,

La violence de votre père est inacceptable. Même s'il peut décider qui entre chez lui ou pas.
C'est donc votre mère qui a des droits et qu'il faut faire valoir.

Le fait de l'empêcher de voir son enfant est une violence psychologique, il n'y a pas que des violences physiques.
Votre mère peut/doit porter plainte contre lui et vous devriez l'aider. Elle peut le faire en écrivant au procureur, pas besoin de se déplacer.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[/url]

Il serait préférable qu'elle appelle auparavant le 3919 (anonyme et gratuit) ou un avocat spécialisé en droit de la famille afin de se protéger d'éventuelles réactions de colère.